AR PREFECTURE
016-200054047-20181128-2018_11_28_08-DE
Reçu le 30/11/2018

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés-Absents : 06
Délégations : 03

Date de Convocation: *21 novembre 2018*

Date d'affichage : *21 novembre 2018*

Le 28 novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 21 novembre 2018, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel, M. GERMANEAU Gilbert Adjoints,
M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal

Délégations : M. PAULET Didier à M. GUINOT Jean-François, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, Mme DUMASDELAGE Chantal à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : M POINTIER Emeric

M Germaneau arrive et prend part au vote à partir de la délibération n°2

2018/11/28
N°08

8 - Finances - Subvention exceptionnelle à l'Union Cycliste Confolentaise

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu, le 13 novembre 2018 de l'Union Cycliste Confolentaise une demande de subvention exceptionnelle destinée à créer une école de vélo.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel transmis par l'Union Cycliste Confolentaise, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500€ au profit de l'Union Cycliste Confolentaise
- Fait procéder à l'émission d'un mandat administratif au compte 6574
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens